

# Note d'unité

## Centre bus de Paris Sud Ouest I N° 2018-115

Décision du 28 janvier 2019

---

**Décision n° BUS-MRB 2018-115 du 28 janvier 2019  
portant délégation de signature de la directrice de l'unité opérationnelle du centre  
bus de Paris Sud Ouest au personnel d'encadrement du centre bus de  
Paris Sud Ouest**

---

**La directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Paris Sud Ouest,**

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2018-95 consentie le 17 décembre 2018 au directeur du département BUS par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2018-84 consentie le 17 décembre 2018 au directeur du département MRB par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° BUS 2018-128 consentie le 17 décembre 2018 par le directeur du département BUS à la directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Paris Sud Ouest ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2018-D-0945 consentie le 17 décembre 2018 par le directeur du département Matériel Roulant Bus (MRB) à la directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Paris Sud Ouest;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à :

- Madame Sophie DESFAUDAIS, responsables des ressources humaines, ou à
- Monsieur Jérôme BERNY, contrôleur de gestion d'unité, ou à
- Monsieur Jean-Marc MICHEL, responsable transport, ou à
- Monsieur David GUTIERREZ, responsable exploitation, ou à
- Monsieur Laurent NADAL, responsable exploitation tramway, ou à
- Monsieur Yassine BEN BELGACEM, responsable exploitation tramway, ou à
- Monsieur Xavier BERNARDINI, responsable services et communication, ou à



- 
- Monsieur Marc DEGAS, responsable maintenance, ou à
  - Monsieur Bernard NOUAILLE, responsable équipe ressources humaines, ou à
  - Monsieur Michael COLOMER, responsable maintenance.

A l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.

### **Article 2**

La présente délégation annule et remplace les délégations de signature :

- N° BUS 2018-39 du 10 juillet 2018,
- N° BUS 2018-66 du 6 septembre 2018.

### **Article 3**

La présente délégation est publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait le 28 janvier 2019

Véronique DUHAU  
Directrice du centre bus de Paris Sud Ouest